

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 31 octobre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Jean-François DENIS - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Frédéric DUTOIT - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Renée MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-Françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sylvie ANDRIEUX représentée par Charles VIGNY - Jean-Iuc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM représenté par Martine VASSAL - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAINÉ - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Eric DI MECO représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Marc POGGIALE - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Olivier AGULLO - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Magali GARDE représentée par René MALLEVILLE - Samia GHALI représentée par Jacqueline DURANDO - Bruno GILLES représenté par Bernard SUSINI - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Bernard JACQUIER représenté par Sabine BERNASCONI - Mourad KAHOUl représenté par Stéphane VENTRE - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Christophe LOPEZ représenté par Robert MALATESTA - Marie-Louise LOTA représentée par Jérôme ORGEAS - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jacqueline MAURIC représentée par Maxime TOMMASINI - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean MONTAGNAC représenté par Eric DIARD - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Joëlle BOULAY - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Gérard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Antoine ROUZAUD représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Lionel ROYER PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Arlette SALVO représentée par Patrick BORE - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - René TAVERA représenté par Gérard FERREOL - Clément YANA représenté par Gabriel PERNIN - Karim ZERIBI représenté par Jean-Pierre FOUQUET.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier BLANC - Claude DAUMERGUE - Mireille FOURNERON - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Marie-José PEREZ - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

RNOV 005-677/13/CC

■ Programmes Européens 2014-2020 - Proposition de stratégie d'intervention de Marseille Provence Métropole DES 13/9993/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Au titre de la génération 2007-2013 des programmes européens, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a décidé d'être actrice des dispositifs et de candidater à la gestion de plusieurs enveloppes de crédits européens.

Au total, trois enveloppes ont été allouées à Marseille Provence Métropole :

- une enveloppe FEDER de 9,8 millions d'euros sur la thématique « Urbaine - Quartiers sensibles » (Mesure 4-1 du PO FEDER PACA),
- une enveloppe FSE d'1 million d'euros sur la même thématique « Urbaine - Quartiers sensibles » (Mesure 3.3.2 du PO FSE PACA),
- et une enveloppe FSE de 7,3 millions d'euros sur la thématique « PLIE » (Mesure 3.1.2 du PO FSE PACA).

A ce jour, sur les 18,1 millions d'euros d'aides disponibles, un peu plus de 16,8 millions d'euros ont été votées par Marseille Provence Métropole pour soutenir près de 210 projets. Les 1,3 millions d'euros restant seront votés avant la fin de l'année 2013. La génération 2007-2013 arrivant à son terme, les discussions sont en cours au niveau national pour définir le cadre partenarial de gestion de la génération 2014-2020 des fonds européens et au niveau régional sur sa déclinaison dans le cadre de la préparation des programmes régionaux.

La Communauté Urbaine souhaite continuer et amplifier son action en devenant un acteur incontournable sur cette nouvelle génération de programmes européens. A ce titre, Marseille Provence Métropole, comme le font les autres agglomérations, doit définir sa stratégie d'intervention 2014-2020 et plaider pour une ouverture des thématiques les plus larges possibles afin de couvrir l'ensemble de ses besoins propres. Cette stratégie pourrait reposer sur un objectif central de lutte contre le chômage en développant l'emploi et l'employabilité des habitants tout en recherchant une plus grande cohésion sociale et territoriale. En raison des contraintes très fortes de calendrier imposées par la Commission européenne à l'Etat et au Conseil régional, ce document de travail a déjà été transmis à titre provisoire au Conseil Régional, autorité en charge du FEDER et à la DIRECCTE, autorité en charge du FSE.

Cette stratégie s'articule autour de trois thématiques qui correspondent aux priorités dégagées au niveau européen dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 », au niveau régional à travers le diagnostic territorial stratégique régional PACA et au niveau local à travers le SCOT :

- Le renforcement de l'accès à l'emploi en soutenant l'insertion économique, la mobilité, l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté et les discriminations ;
- le développement économique au service de l'emploi permettant de lutter contre les principaux handicaps (chômage, précarité, niveau de revenus...) ;
- la recherche d'une plus grande cohésion sociale et territoriale pour que chaque territoire, qu'il soit en difficulté ou non, s'insère dans une dynamique commune et pour insérer économiquement les populations tout en améliorant leurs conditions de vie au quotidien (habitat, transport durable, équipements sociaux, services et espaces publics...).

Marseille Provence Métropole viserait ainsi à mettre l'humain au cœur de son action en organisant et structurant l'environnement au travers d'un développement économique créateur d'emplois, et en proposant aux habitants les conditions de vie propices à leur recherche d'emploi ou à leur maintien dans

Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013

l'emploi. En matière de gouvernance, Marseille Provence Métropole souhaite prolonger et amplifier son mode actuel d'action : à la fois gestionnaire de fonds au profit des acteurs de son territoire et bénéficiaire direct des fonds sur des opérations portées en propre par l'EPCI (par exemple en matière de développement économique ou de développement durable).

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté Urbaine possède une expérience forte en matière de gestion des fonds européens et qu'il y a lieu de la valoriser, de la poursuivre et de l'amplifier ;
- Que par conséquent, la Communauté Urbaine a tout intérêt à définir sa stratégie européenne 2014-2020 afin qu'elle soit prise en compte au sein des stratégies nationale et régionale ;
- Que ce rôle joué par la Communauté Urbaine est un enjeu important pour les acteurs de son territoire non seulement en matière de création ou de maintien d'emplois mais aussi par la provenance même des bénéficiaires ultimes, très souvent issus des quartiers dits « sensibles » de notre territoire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Est approuvée la stratégie d'intervention européenne 2014-2020 de la Communauté Urbaine, consistant à :

- continuer à être un acteur incontournable de la nouvelle génération de programmes européens 2014-2020 ;
- élaborer une stratégie d'intervention permettant à la Communauté Urbaine d'être bénéficiaire directe des fonds sur des opérations portées en propre par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;
- et à candidater, dès qu'il sera possible, à la gestion d'enveloppes européennes au profit des acteurs du territoire.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Financements Européens

Christophe MADROLLE

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 31 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2013